

Secteur Primaire

Risques associés à la grossesse Enseignantes en maternelle 4 ans

Il y a plusieurs années le *Programme pour une maternité sans danger* a été créé pour protéger les travailleuses enceintes et leur enfant à naître. Ce programme découle de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) qui accorde à la travailleuse enceinte ou qui allaite, dont les conditions de travail comportent des dangers, le droit de demander une affectation à des tâches ne comportant pas de tels dangers. Ce programme a fait ses preuves et chaque travailleuse doit aviser son médecin des risques associés à son travail.

Les enseignantes peuvent être exposées à diverses catégories de dangers tels que : parvovirus (5^e maladie), rubéole, violence et agression, postures contraignantes,...

Avec l'avènement des classes de maternelle 4 ans à temps complet, de plus en plus de classes avec des enfants de cet âge ouvrent dans les commissions scolaires.

Il existe un virus qui concerne principalement les enfants âgés de moins de 60 mois, le cytomégalovirus. Ce virus, qui constitue un danger biologique pour la travailleuse, est considéré comme l'un des principaux responsables des infections virales congénitales en Amérique du Nord. Le cytomégalovirus peut se transmettre lorsque la travailleuse entre en contact avec les fluides qui peuvent être porteurs du virus, notamment la salive, les larmes et l'urine. Offrir des soins directs à des enfants âgés de moins de 3 ans serait la situation la plus risquée pour le fœtus.



Plusieurs directions régionales de santé publique recommandent de réaffecter une travailleuse qui exerce une profession auprès d'enfants de moins de 60 mois. Bien que chaque direction régionale de santé publique soit autonome, il est important d'aviser votre médecin traitant que vous êtes en contact avec des enfants de moins de 60 mois.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

Marie-Claude

Lajeunesse

Vice-présidente aux
relations du travail



Suivez-nous!